



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Amiens, le **- 5 OCT. 2015**

Service de «Gestion de la Connaissance et
Garant Environnemental»
Unité «Garant environnemental»

Le Directeur régional,

à

Vos réf. : V/courrier du 14/09/2015

Direction Départementale des Territoires de l'Oise
SAUE
40, rue Jean Racine
B.P. 20317
60021 BEAUVAIS cedex

Affaire suivie par : François RIQUIEZ
francois.riquiez@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.22.82.25.11 – **Fax :** 03.22.91.73.77
Courriel : sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Porter à connaissance – Révision ScoT de la Communauté de communes du Pays du Valois.
PJ :
Copie à :

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes du Pays du Valois.

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/> sur l'onglet «Porter à connaissance».

Vous trouverez dans la rubrique «Porter à connaissance» un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

Je vous précise que les territoires listés ci-dessous sont concernés, à ce jour, par des canalisations de transport de matières dangereuses :

- CREPY
- DUVY
- FEIGNEUX
- OGNES
- ROCQUEMONT
- RUSSY-BÉMONT
- SÉRY-MAGNEVAL
- TRUMILLY
- VAUMOISE
- VEZ.

Veillez vous rapprocher des opérateurs de transport GRT gaz et/ou Trapil accessibles depuis la rubrique ci-dessus.

Je tiens également à porter à votre connaissance la présence des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) suivantes :



Activités de la DREAL en matière de
risques industriels, de véhicules, de
financement des politiques territoriales
ainsi que de gestion de la connaissance

- **BARON** : SAMIN Baron.
- **BETZ** : VALFRANCE Betz.
- **BONNEUIL-EN-VALOIS** : GAUCHY
HORCHOLLE.
- **BREGY** : ECOVAL
SOCIETE FRANCAISE D'ASSAINISSEMENT.
- **CREPY-EN-VALOIS** : ESCALE AUTO
FM France Crépy
LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES
LIBELTEX NTI
NATURECO
PLASTHYLEN
SIBELCO Crépy-en-Valois ° Léviguen
SIBELCO FRANCE
SITA Ile-de-France (ex K2O).
- **ERMENONVILLE** : BOCQUILLON ANDRE
Rallye des Trois Forets(Association)
TERRALYS.
- **LAGNY-LE-SEC** : AMFQSE (ex EURODEP)
CNH FRANCE Lagny
KUEHNE & NAGEL
ND LOGISTICS Lagny le Sec
MIELE
SIADIS
UMARK.
- **LE-PLESSIS-BELLEVILLE** : AUTODICO
CNH FRANCE Plessis
DARTY
HAVELLS SYLVANIA LIGHTING FRANCE
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (VIR)
STEF Logistique (ex SLF)
Total Marketing Services.
- **LEVIGNEN** : BUTAGAZ TRANSITION SAS.
- **NANTEUI-LE-HAUDOUIN** : Invista European (ex NISSIN FRANCE)
SNC du chemin de Paris
VALFRANCE.
- **RUSSY-BEMONT** : BONDUELLE EUROPE LONG LIFE.
- **SERY-MAGNEVAL** : DUPONT PASCAL.
- **TRUMILLY** : SIBELCO Trumilly "Montcornon".
- **VERSIGNY** : LV CALCAIRE.
SALEINE Marc.

Cette liste a été établie à partir des éléments dont dispose la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle prend en compte l'ensemble des établissements soumis à autorisation indépendamment de leur date d'installation. A ce titre, certains des établissements répertoriés peuvent avoir cessé leur activité ou avoir fait l'objet de modifications, inversement des établissements relevant de ce régime d'autorisation peuvent fonctionner sans l'autorisation requise et ne pas figurer dans cette liste.

A noter que ces établissements peuvent faire l'objet d'un porter à connaissance «risques technologiques», indiquant qu'en cas d'accident, des zones d'effets pourraient survenir en dehors de leurs limites de propriété. Ce document est consultable en mairie.

Il y a donc lieu de tenir compte de ces éléments en terme de maîtrise de l'urbanisation autour de ces sites.

Il est possible que votre commune puisse également être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration. Ces établissements ne sont pas référencés dans la base nationale, je vous invite à vous rapprocher des services de la Préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage et d'abattage d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service souhaite être associé à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

P/le Directeur Régional
La responsable du SGCGE,



Paule FANGET

